Article 62 : Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 9 juin 2008

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de l'économie et des finances

Jean Baptiste Marie Pascal COMPAORE